

PRÉAVIS N° 124/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2018

Demande de crédits supplémentaires de CHF 405'338.- au budget 2018, totalement compensés

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	Mercredi 12 septembre à 19h30
Lieu	Salle des Maquettes, pl. du Château 3, 3 ^{ème} étage

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- service Architecture et bâtiments : un dépassement entièrement compensé lié à des travaux urgents au sein de l'Unité de maintenance ;
- services Industriels de Nyon : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnels auxiliaires et un dépassement lié au reclassement de la TVA non-récupérable entre les comptes de différents chapitres.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2018.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 Service Architecture et bâtiments

Piscine de Colovray

Des travaux urgents pour un montant d'environ CHF 182'000.- ont été menés à la piscine de Colovray pendant la saison d'hiver 2017/2018 pour rétablir l'étanchéité et la statique du restaurant. Il s'agissait principalement du remplacement de tous les piliers et la réfection des étanchéités de toiture et de la dalle de la terrasse.

Ce dépassement sera entièrement financé par l'enveloppe budgétaire N°3141 – *Entretien des bâtiments*.

Compte	Budget 2018	Dépenses attendues au 31.12.2018	Dépassement	Compensation	Dépassement net
171.3141.00	152'400.-	334'400.-	182'000.-	182'000	0.-

2.2 Services Industriels de Nyon (SIN)

Personnel auxiliaire

Engagements de 3 auxiliaires : 1 EPT Monteur électricien, 1 EPT Projet de numérisation topologique fibres optiques (gestion efficace et préparation du réseau pour smart city) et 1 EPT stagiaire pour le Plan lumière, générant un dépassement de CHF 151'338.-, entièrement compensé dans le compte N° 800.3011.00 - *salaires*.

Le poste d'électricien réseau est une ressource indispensable à l'entretien et l'extension du réseau. Son engagement en tant que poste fixe est en cours.

NYON · PRÉAVIS N° 124/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

Par ailleurs, les 2 autres postes en statut d'auxiliaire sont en lien avec des projets spécifiques. Ils sont issus de l'évolution du marché, de la législation fédérale et des technologies.

Compte	Budget 2018	Dépenses attendues au 31.12.2018	Dépassement	Compensation	Dépassement net
820.3012.00	0	151'338.-	151'338.-	151'338.-	0

TVA non-récupérable

Le budget de la TVA préalable non récupérable sur les taxes d'éclairage public a été enregistré dans le chapitre N° 800 (Service Administratif SIN) alors qu'il aurait dû être comptabilisé dans le chapitre N° 823 (éclairage public).

Il s'agit d'un reclassement d'un montant de CHF 72'000.- du compte TVA préalable non récupérable N° 800.3195.00 vers le compte N° 823.3195.00.

Compte	Budget 2018	Dépenses attendues au 31.12.2018	Dépassement	Compensation	Dépassement net
823.3195.00	0	72'000	72'000	72'000	0

3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

Architecture et Bâtiments

171.3141.00 – Entretien des bâtiments CHF 182'000.-

Compensé par:

Enveloppe 3141.00 – Entretien des bâtiments CHF -182'000.-

Effet "net" du crédit **CHF 0.-**

Services Industriels de Nyon

820.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire CHF 151'338.-

Compensé par:

800.3011.00 – Salaires CHF -151'338.-

Effet "net" du crédit **CHF 0.-**

823.3195.00 – TVA préalable non récupérable CHF 72'000.-

Compensé par:

800.3195.00 – TVA préalable non récupérable CHF -72'000.-

Effet "net" du crédit **CHF 0.-**

Ainsi, le montant total des crédits budgétaires supplémentaires demandés s'élève à CHF 405'338.-, entièrement compensé. Les calculs ont été effectués à partir de la situation à la fin du mois de juin 2018. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable.

Les crédits budgétaires supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2018.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Ils sont liés à des travaux urgents au sein de l'unité de maintenance ainsi qu'aux remplacements de personnel suite à des vacances de postes, et cela ne pouvait être anticipé au moment de l'élaboration du budget 2018.

Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires, tous totalement compensés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 124/2018 concernant « une demande de crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2018 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 182'000.- au service Architecture et bâtiments, crédit totalement compensé comme suit :

171.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	182'000.-
<i>Compensé par:</i>		
Enveloppe 3141 – Entretien des bâtiments	CHF	-182'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 263'912.- aux Services Industriels, crédit entièrement compensé comme suit :

820.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	151'338.-
<i>Compensé par:</i>		
800.3011.00 – Salaires	CHF	-151'338.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

823.3195.00 – TVA préalable non récupérable	CHF	72'000.-
<i>Compensé par:</i>		
800.3195.00 – TVA préalable non récupérable	CHF	-72'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 juillet 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P. - François Umiglia